

## MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min Finances

Paris, le 30 décembre 2015

N° 582

## Michel SAPIN a signé aujourd'hui la décision de fixation d'un coussin de fonds propres contra-cyclique nul

Suite à la réunion du Haut Conseil de Stabilité Financière du 10 décembre et après consultation des autorités européennes concernées, Michel SAPIN, président du HCSF, a signé aujourd'hui la décision de mise en œuvre du coussin de fonds propres contra-cyclique en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Le Haut Conseil ne constate pas à ce stade de croissance excessive du crédit dans le système bancaire français qui pourrait être source de risques systémiques et a en conséquence fixé le niveau du coussin contra-cyclique à 0 %. Il a par ailleurs reconnu les taux des coussins contra-cycliques fixés à 1,5 % par la Suède et la Norvège, qui seront donc applicables aux expositions des banques françaises situées dans ces pays.

Vous trouverez ci-joint le communiqué du HCSF.

Haut Conseil de la Stabilité Financière (HCSF): présidé par le ministre des Finances, le HCSF rassemble le gouverneur de la Banque de France, président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, assisté du vice-président de cette autorité, le président de l'Autorité des marchés financiers, le président de l'Autorité des normes comptables ainsi que trois personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique. Installé en juin 2014, le HCSF se réunit au moins une fois chaque trimestre. Il publie une fois par an un rapport annuel.

Le coussin de fonds propres contra-cyclique fait partie des instruments macroprudentiels définis par la directive CRD IV. Il s'applique aux banques et vise à réagir à une accumulation des risques en s'ajustant dans le temps afin d'augmenter progressivement les exigences en fonds propres lors des phases d'expansion excessive et en les réduisant en phase de ralentissement. Une notice présentant les détails de la mise en oeuvre de ce coussin a été publiée en septembre 2015 sur le site du Haut Conseil.

## Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13 <a href="mailto:sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr">sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr</a>

